

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT SPORTIF

CONTRAT AVEC LE CLUB

- **Les dirigeants s'engagent à :**
 - ✓ Définir des objectifs au niveau du club et de chaque équipe
 - ✓ Mettre les moyens en place pour répondre à ces objectifs : horaires d'entraînement, matériel, entraîneurs compétents, arbitres, marqueurs, organisation des matchs...
 - ✓ Former des entraîneurs, marqueurs, arbitres.
- **Les Entraîneurs s'engagent à :**
 - ✓ Définir un plan d'entraînement en fonction des objectifs et du niveau des joueurs.
 - ✓ Veiller à rester impartial au niveau de l'équipe, en prenant en compte chaque joueur quelque soit son niveau.
 - ✓ lors des petits matchs de fin d'entraînements, faire arbitrer les joueurs, dans le cadre de la formation et l'aide à l'arbitrage demandée par le club (voir ci-dessous « pour les matchs à domicile... »).
 - ✓ Proposer des entraînements variés et motivants.
 - ✓ Faire respecter la discipline, surveiller les comportements.
 - ✓ Répondre aux problèmes ponctuels de chaque joueur.
 - ✓ Respecter l'esprit mini : le jeu avant l'enjeu.

CONTRAT AVEC LE JOUEUR

- **Pendant les entraînements, le joueur s'engage à :**
 - ✓ être assidu aux entraînements ; c'est la clé de la réussite.
 - ✓ justifier les retards auprès de l'entraîneur, si possible avant l'entraînement.
 - ✓ respecter l'encadrement et ses coéquipiers : dire « bonjour », pas de grossièretés, écouter les consignes de l'entraîneur, avoir l'esprit d'équipe...
 - ✓ Par mesure d'hygiène, apporter sa bouteille d'eau, une petite serviette, et si possible prendre une douche après l'entraînement et les matchs.
 - ✓ parler avec son entraîneur en cas de désaccord, une discussion claire vaut mieux qu'une situation de malaise.
- **Pendant les matchs, le joueur s'engage à :**
 - ✓ avoir un comportement correct envers les adversaires, les arbitres et les entraîneurs
 - ✓ écouter les consignes aux temps morts et à la mi-temps : l'entraîneur est le mieux placé pour juger de la prestation de son équipe et des tactiques à mettre en place : faites lui confiance...
- **Pour les matchs à domicile des autres équipes, le joueur s'engage à :**
 - ✓ Aider à l'organisation d'au moins 1 match dans l'année : table de marque ou arbitrage, en fonction de la catégorie. Prendre conscience que chaque match nécessite 2 arbitres et 2 personnes à la table, et s'investir dans ces rôles permet de mieux comprendre les règles et connaître les autres catégories, ceci dans l'esprit du KBCM.

CONTRAT AVEC LES PARENTS

- ✓ Les parents doivent s'efforcer d'être disponibles pour les déplacements.
- ✓ Ils doivent encourager leur enfant dans le respect de l'éthique sportive : fair-play, respect des arbitres, refus de la violence et de la tricherie.
- ✓ Communiquer en premier lieu avec les entraîneurs en cas de problème.
- ✓ Les parents doivent s'assurer que l'entraîneur est présent avant de laisser leur enfant au gymnase, le club n'étant responsable des enfants que pendant leurs heures d'entraînements et de matchs.

Attention : Des travaux auront lieu l'année 2014-2015, il faudra se garer sur le parking du collège Albert Einstein, se situant derrière le gymnase, accessible par la voie Jean Moulin.

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT SPORTIF

CONTRAT AVEC LE CLUB

- **Les dirigeants s'engagent à :**
 - ✓ Définir des objectifs au niveau du club et de chaque équipe
 - ✓ Mettre les moyens en place pour répondre à ces objectifs : horaires d'entraînement, matériel, entraîneurs compétents, arbitres, marqueurs, organisation des matchs...
 - ✓ Former des entraîneurs, marqueurs, arbitres.
- **Les Entraîneurs s'engagent à :**
 - ✓ Définir un plan d'entraînement en fonction des objectifs et du niveau des joueurs.
 - ✓ Veiller à rester impartial au niveau de l'équipe, en prenant en compte chaque joueur quelque soit son niveau.
 - ✓ lors des petits matchs de fin d'entraînements, faire arbitrer les joueurs, dans le cadre de la formation et l'aide à l'arbitrage demandée par le club (voir ci-dessous « pour les matchs à domicile... »).
 - ✓ Proposer des entraînements variés et motivants.
 - ✓ Faire respecter la discipline, surveiller les comportements.
 - ✓ Répondre aux problèmes ponctuels de chaque joueur.
 - ✓ Respecter l'esprit mini : le jeu avant l'enjeu.

CONTRAT AVEC LE JOUEUR

- **Pendant les entraînements, le joueur s'engage à :**
 - ✓ être assidu aux entraînements ; c'est la clé de la réussite.
 - ✓ justifier les retards auprès de l'entraîneur, si possible avant l'entraînement.
 - ✓ respecter l'encadrement et ses coéquipiers : dire « bonjour », pas de grossièretés, écouter les consignes de l'entraîneur, avoir l'esprit d'équipe...
 - ✓ Par mesure d'hygiène, apporter sa bouteille d'eau, une petite serviette, et si possible prendre une douche après l'entraînement et les matchs.
 - ✓ parler avec son entraîneur en cas de désaccord, une discussion claire vaut mieux qu'une situation de malaise.
- **Pendant les matchs, le joueur s'engage à :**
 - ✓ avoir un comportement correct envers les adversaires, les arbitres et les entraîneurs
 - ✓ écouter les consignes aux temps morts et à la mi-temps : l'entraîneur est le mieux placé pour juger de la prestation de son équipe et des tactiques à mettre en place : faites lui confiance...
- **Pour les matchs à domicile des autres équipes, le joueur s'engage à :**
 - ✓ Aider à l'organisation d'au moins 1 match dans l'année : table de marque ou arbitrage, en fonction de la catégorie. Prendre conscience que chaque match nécessite 2 arbitres et 2 personnes à la table, et s'investir dans ces rôles permet de mieux comprendre les règles et connaître les autres catégories, ceci dans l'esprit du KBCM.

CONTRAT AVEC LES PARENTS

- ✓ Les parents doivent s'efforcer d'être disponibles pour les déplacements.
- ✓ Ils doivent encourager leur enfant dans le respect de l'éthique sportive : fair-play, respect des arbitres, refus de la violence et de la tricherie.
- ✓ Communiquer en premier lieu avec les entraîneurs en cas de problème.
- ✓ Les parents doivent s'assurer que l'entraîneur est présent avant de laisser leur enfant au gymnase, le club n'étant responsable des enfants que pendant leurs heures d'entraînements et de matchs.

Attention : Des travaux auront lieu l'année 2014-2015, il faudra se garer sur le parking du collège Albert Einstein, se situant derrière le gymnase, accessible par la voie Jean Moulin.